

# GESTION EFFICACE DES CONGES PAYES : DE L'ACQUISITION A L'INDEMNISATION

## Objectif

Bien connaître la réglementation sur les congés payés et les jours fériés pour gérer efficacement l'absence des salariés.

Maîtriser les nouvelles règles issues de la loi DDADUE du 22 avril 2024

## Programme

### La durée des congés payés

- La période de référence
- Jours ouvrables et jours ouvrés
- Les absences assimilées à du travail effectif : les nouveautés relatives aux AT/MP
- La maladie : des droits limités à 4 semaines
- La règle des équivalences
- Les congés supplémentaires : congés d'ancienneté et congés trimestriels

### La prise des congés payés

- La période de prise de congés payés
- L'ordre des départs
- La communication et la modification des dates
- La fermeture de l'entreprise
- Le report des congés payés : les nouvelles obligations pesant sur l'employeur

### Décompte et fractionnement des congés payés

- Le décompte en jours ouvrables
- Le décompte en jours ouvrés
- Le fractionnement des congés payés et les congés supplémentaires pour fractionnement

### Les événements survenant durant les congés payés

- Les jours fériés
- La maladie
- Les événements familiaux
- Le préavis

### L'indemnisation des congés payés

- La règle du maintien de salaire
- La règle du 10<sup>ème</sup>

*Les supports seront adressés par voie électronique*

## Durée

1 jour

## Intervenant

Avocat du Cabinet Ad Legis, spécialisé en droit social.

## Public(s) et prérequis

Directeur, DRH/RRH, Chef de service, Assistant RH, Comptable ou Secrétaire

## Méthodes pédagogiques

Le formateur fera appel à un ensemble de techniques pédagogiques, permettant une alternance d'apports théoriques et de cas pratiques afin d'acquérir un ensemble de connaissances conformes aux objectifs pédagogiques.

## Evaluation des acquis

Mises en situation, cas pratiques, exercices...

Une fiche d'évaluation sera remise aux stagiaires afin qu'ils puissent évaluer le contenu pédagogique et la méthode employée.

Une attestation de stage sera établie pour chaque participant à l'issue de la formation.

## Tarif :

Coût pédagogique : 280 €

Frais de repas : 17 €

## Informations pratiques

Horaires : 9h30-12h30 et 13h30-16h30

Lieu : Siège social de l'URIOPSS Bretagne.